	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 décembre 2025	N° 2025-610

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESKINA à partir 16h32
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1112709-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025

	Conseil du 5 décembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	N° 2025-610

BORDEAUX - Carrefour Chaigneau - Souricière - Convention de financement pour la phase d'exécution des travaux (REA) d'élargissement du pont rail de Chaigneau par la SNCF - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Approuvé par le Conseil métropolitain lors de sa séance du 23 septembre 2021, le schéma des mobilités prévoit dans ses fiches actions l'amélioration de la vitesse commerciale des bus avec un objectif de doublement du linéaire de couloirs bus.

À ce titre, des actions ciblées sur le réseau des Lianes existantes sont recherchées afin d'améliorer leur vitesse commerciale leur fréquence et leur régularité. Ainsi, il est recherché des optimisations sur le parcours de la Lianes 7.

Bordeaux Métropole mène les études du giratoire dit de la « Souricière » pour améliorer la prise en compte des circulations cycles tout en permettant d'améliorer la circulation des bus dans le sens Lormont vers Bordeaux.

Dans la continuité de ces études, Bordeaux Métropole a sollicité la SNCF pour la réalisation d'études d'un nouvel ouvrage sous les voies ferrées. Ce nouvel ouvrage serait limité aux seuls modes actifs, piétons/vélos dans la continuité de l'aménagement du Parkway programmé sur la rue Charles Chaigneau.

A noter que la réalisation de cet ouvrage et la requalification du carrefour giratoire de la « Souricière » participeront également à la décongestion de ce carrefour qui bénéficiera également au passage des futures liaisons de bus express « circulaire des boulevards » et « Presqu'île-Campus ».

Ces études réalisées de septembre 2023 à septembre 2025, et présentées en annexe, ont confirmé la faisabilité d'un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée selon le profil souhaité.

Compte tenu des contraintes d'exécution, la SNCF a, lors de ces études, retenu une solution consistant en un ouvrage coulé en place. Ce scénario nécessite cependant la coupure de la voie ferrée alimentant les Grands Moulins de Paris, avec une indisponibilité estimée à 5 mois. Enfin, les emprises chantier nécessaires à la réalisation de l'ouvrage sont compatibles avec la maîtrise foncière sur le secteur et l'ordonnancement des chantiers du Parkway et du carrefour dit de la « Souricière ». Il doit néanmoins être précisé que le phasage prévoit à ce stade une interruption des circulations routières sur une durée de 48h au niveau carrefour de la Sourcière.

Ainsi, sur la base des études détaillées, il est proposé de réaliser cet ouvrage, avec un coût estimatif de l'opération de **2 633 500 € courant HT**. Ce montant intègre les indemnités forfaitaires pour les Grands Moulins de Paris à hauteur de 165 000 € HT.

La phase de réalisation (REA) à venir a pour objet de :

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1112709-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025

- Constituer un dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de l'ouvrage,
- Constituer tous les dossiers réglementaires nécessaires à l'exécution de l'ouvrage,
- Assurer le suivi des travaux de l'ouvrage,
- Établir un planning détaillé de réalisation des travaux,
- Intégrer un coût forfaitaire pour l'indemnisation des Grands Moulins de Paris pendant la fermeture de la voie ferrée.

La convention jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités de réalisation, de suivi et de financement de la phase REA.

Le besoin de financement relatif à la convention de la phase REA est estimé à 2 461 500 € HT aux conditions économiques de septembre 2022, actualisés à 2 633 500 € HT en euros courants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021, adoptant le schéma des mobilités ;

VU la délibération n°2023-278 du 30 juin 2023 portant sur la convention de financement pour la réalisation des études préliminaires de création d'un nouvel ouvrage de franchissement sous les voies ferrées traversant la rue Charles Chaigneau par la SNCF ;

VU la délibération n°2023-537 du premier décembre 2023 approuvant les aménagements en faveur des transports en commun et des modes actifs entre le Quai de Brazza et le Boulevard André Ricard Nord.

VU la délibération n°2024-469 du 26 septembre 2024 portant sur la convention de financement pour la réalisation des études APO (Avant-Projet et Projet) d'élargissement du pont rail de Chaigneau par la SNCF ;

VU le dossier d'étude préliminaire du 25 janvier 2024, Notice Technique, en annexe de la présente délibération ;

VU le dossier APO du 22 septembre 2025, Notice Technique, en annexe de la présente délibération ;

VU le projet de convention de financement relative au financement des travaux de création d'un nouveau passage souterrain « modes doux en annexe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des études de réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement sous la voie ferrée, exclusivement dédié aux modes actifs de déplacement, situé en prolongation du projet de Parkway sur la rue Chaigneau, et qui permettra ainsi d'utiliser l'ouvrage existant pour la création d'un couloir bus notamment utile à l'amélioration de la performance et de l'attractivité de la LIANES 7,

CONSIDÉRANT que le rapport d'APO présenté par la SNCF le 22 septembre 2025 permet de confirmer la faisabilité de l'ouvrage au regard des enjeux soulevés par l'opération,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'Avant-Projet et Projet (APO) présenté par SNCF Réseaux.

Article 2 : de prendre en charge financièrement la réalisation des travaux (REA) sous maîtrise d'ouvrage SNCF d'un nouvel ouvrage sous voies ferrées pour modes actifs de déplacement, et d'en prendre en charge le financement.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'application ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : d'imputer la dépense sur le chapitre 204 compte 2324 sous fonction 844 du budget principal, sur les exercices budgétaires correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARNIER, Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------